



**Page 1 :**

- l'éditorial
- concert de l'Orchestre de Chambre de Toulouse

**Page 2 :**

- conseil municipal
- la vie locale

**Page 3 :**

- la vie locale
- travaux et urbanisme

**Page 4 :**

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda des animations

## L'EDITO DU MAIRE

Loin des turbulences qui ont perturbé le fonctionnement des institutions nationales et dont les médias se sont fait l'écho durant ces derniers mois, notre commune a traversé cette période estivale sans difficulté majeure.

La fête locale s'est parfaitement déroulée durant quatre jours, dans le calme, grâce à la vigilance des organisateurs, en premier lieu les membres du Comité des fêtes, que nous nous devons de remercier pour leur efficacité.

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école ; les effectifs sont en progression, puisque cette année les cinq classes accueillent 127 élèves (contre 114 l'an passé). Et dans les locaux scolaires que le personnel municipal a nettoyés et entretenus au cours de l'été, nos «petites têtes blondes» bénéficieront aussi des services de l'accueil périscolaire dans le bâtiment de l'A.L.A.E. et du restaurant scolaire dès l'âge de 3 ans désormais.

Trois chantiers ont été menés à bien ou sont en cours d'achèvement : réfection complète de la façade de la mairie et du hall d'entrée, aménagement du chemin des Gravettes et création d'un espace propreté, rue de l'Egalité ; trois réalisations qui ne peuvent qu'améliorer notre vie quotidienne. Sans oublier l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), document majeur qui a pour objectif de régir l'évolution de notre village durant les vingt prochaines années.

Dans les mois à venir, nous entreprendrons la réfection complète du chemin de Montillac et la réhabilitation du réseau d'éclairage public : deux investissements d'envergure qui seront effectués par tranches annuelles sur plusieurs exercices budgétaires.

Il me reste à regretter publiquement le comportement de quelques individus, qui sont allés jusqu'à inscrire des tags injurieux sur les vitres de la mairie : je les invite à venir me rencontrer et à me faire part de leurs doléances, ce qui serait plus courageux et constructif que leur lamentable procédé. Quoiqu'il en soit, plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie Nationale, qui a diligencé une enquête immédiatement.

Le Maire,  
**Alain ROUQUET**

## A LA UNE : CONCERT DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE

Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Festival de Musique dans le Pays Lauragais, un concert a été organisé par l'association "Musique au cœur des moulins", en notre église paroissiale, dimanche 12 septembre 2010, à 18h00.

Sous la direction de Gilles COLLIARD, les musiciens ont présenté un programme intitulé "Viva España": Une nuit à Madrid de BOCCHERINI, Quatuor d'ARRIAGA et Histoire de

Don Quichotte de TELEMANN.

Près de 150 personnes ont garni les bancs de l'église Saint-Jean-Baptiste et assisté à un concert de très grande qualité : une première dans notre village et un régal pour les amateurs de musique classique.



# CONSEIL MUNICIPAL

## Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

### Séance du 21 juin 2010

- Révision du prix du repas au restaurant scolaire : le prix du repas est fixé à 2,65 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 (contre 2,60 €, soit une augmentation de 1,92 %).
- Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais : groupement de commandes pour le chemin du Moulin des Gravettes et désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la commission d'ouverture des plis.
- Adhésion au Syndicat Audois d'Energies (S.A.E.) et désignation des délégués : le conseil municipal décide d'adhérer au Syndicat Audois d'Energies et désigne Alain ROUQUET, maire, comme délégué titulaire et Guy PEYTAVY, premier adjoint au maire, comme délégué suppléant.
- Elaboration d'un plan communal de sauvegarde : l'assemblée demande les subventions publiques pour l'établissement d'un plan communal de sauvegarde, décide le lancement d'un appel d'offres sous forme de groupement de commandes et autorise le maire à passer le marché avec le prestataire de service retenu ; le montant de l'opération est estimé à 7 500 € HT, la participation de la commune s'élevant à 1 425 € HT.
- Rapport du Service Eau et Assainissement : l'assemblée prend connaissance des rapports annuels 2009 présentés par le gestionnaire VEOLIA pour le service Eau et pour le service Assainissement.
- S.E.M.L. Pompes Funèbres Intercommunales du Lauragais : le conseil municipal approuve les statuts de la Société d'économie mixte, désigne Sylvie ALIBERT, adjointe au maire, pour le représenter à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration.

### Séance du 5 août 2010

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme : après analyse du projet, communication des avis pour suite à donner et connaissance prise des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil décide d'approuver le P.L.U. et dit que ce document est tenu à la disposition du public en mairie.
- Approbation du schéma d'assainissement : le conseil approuve le plan de zonage de l'assainissement, qui est tenu à la disposition du public en mairie.
- Instauration du droit de préemption urbain : le conseil décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et sur les zones à urbaniser du P.L.U. approuvé le 5 août 2010 ; dit que le périmètre d'application est annexé au dossier du P.L.U..
- Majoration du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) pour les constructions à haute performance énergétique : le conseil décide d'autoriser le dépassement du C.O.S. dans la limite de 20 % en application de l'article L.128-1 du code de l'urbanisme.
- Majoration du C.O.S. pour les logements locatifs sociaux : le conseil instaure une majoration du C.O.S. à hauteur de 50 % dans les zones U2, AU et 2AU du P.L.U. afin de contribuer à la diversité de l'habitat par la réalisation de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune ; la présente délibération constitue un projet, sur lequel le public peut faire des observations sur un registre mis à disposition en mairie.
- Acquisition immobilière : le conseil décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n° 42, sise à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue du Loup, d'une superficie de 94 m<sup>2</sup>, au prix de 35 000 €.

## LA VIE LOCALE

### La fête locale du 15 août

Comme chaque année, la fête locale a été une réussite, dans une ambiance familiale et une atmosphère de vacances. Petits et grands ont profité de la fête foraine, avec ses manèges et attractions diverses, des bals place Carnot pour les jeunes et dans la salle des fêtes, avec le thé dansant, pour les plus âgés. Le repas villageois autour d'une paëlla a attiré près de 250 convives.

Le concours de pêche sur les bords du Canal du Midi, tout comme le concours de pétanque au parc municipal ont connu leur succès habituel. Et la brocante du 15 août a attiré la grande foule, avec le beau temps à la clef.

Un grand merci à tous les bénévoles des différentes associations qui s'impliquent pour que vive notre fête locale.



### La Fête du Cassoulet à Castelnaudary

Cette année le char de Villepinte, le deuxième du nom, confectionné par les membres du Comité des fêtes, représentait une bouteille de bière et sa chope : l'occasion rêvée pour une

danse endiablée de serveurs et de serveuses tout au long du nouveau parcours du corso fleuri, le 29 août dernier. La veille, un O.F.N.I. (Objet Flottant Non Identifié) au nom de Villepinte avait concouru dans la catégorie Fun où il s'est comporté de brillante façon, puisque premier de sa catégorie. Bravo à tous, le renom de notre commune passe aussi par les efforts et l'implication de tous ces volontaires.



### Vacances seniors

Dans le cadre des actions d'entraide et de solidarité, la municipalité propose aux retraités de plus de 60 ans de bénéficier de **séjours individuels de vacances** d'une durée de 5 à 8 jours, **pris en charge à 50 %** par l'agence nationale des chèques vacances pour les foyers non imposables. Pour ce faire, une aide administrative pourra leur être apportée ainsi qu'une aide financière en participation au financement des frais de transport qui restent à la charge du vacancier. **Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Emile GOXE, au 04 68 94 27 71.**

## LA VIE LOCALE (suite)

### La rentrée à l'école Max Savy

Le jeudi 2 septembre, **127 enfants** étaient inscrits pour faire la rentrée sur les bancs de notre école communale. Malgré quelques larmes, les enfants ont fait bonne figure et ont passé la porte de leur classe où leurs professeurs et le personnel municipal étaient présents pour les guider et les rassurer.

Suite à la dotation de l'Education Nationale et de notre commune, dans le cadre du Plan Ecoles Numériques Rurales (environ 13 000 € TTC), l'école a été équipée de 11 ordinateurs portables, 3 tableaux numériques interactifs et 5 rétroprojecteurs (dont deux ont été financés par la coopérative scolaire). Un volet du projet d'école sera donc axé pour toutes les classes autour de l'utilisation de l'équipement informatique.

Le reste du projet d'école s'articulera autour du jardinage et de l'art des jardins avec la participation au concours écoles fleuries, de la littérature avec la participation au projet littéraire de la Communauté des Communes et de l'éducation musicale avec la participation au projet départemental d'éducation musicale.

Les élèves sont répartis dans 5 classes, ainsi constituées : **la très petite, petite et moyenne section**, 28 élèves, maîtresse : M<sup>me</sup> SALMERON, **la petite et grande section**, 26 élèves, maîtresse : M<sup>me</sup> BRUNEL, **les CP-CE1**, 24 élèves, maîtresse : M<sup>me</sup> ALZA, **les CE2-CM1**, 25 élèves, maîtresse : M<sup>elle</sup> COLL, **les CM1-CM2**, 24 élèves, maître : M. MÉJEAN (directeur, remplacé les lundi après-midi et jeudi matin, jours consacrés aux tâches administratives, par M<sup>me</sup> SANTAMARIA).

Les horaires de début et de fin de classe restent inchangés, le matin : 8h50/12h00, l'après-midi : 13h50/17h00.

L'équipe municipale affectée à l'école se compose comme l'année précédente de Francine BAJON, Lucienne BONNAFOUS, Angélique SOTO, Gisèle ROUQUET et de Sabine VIDAL.

Les vacances ont été mises à profit par le personnel communal pour effectuer les travaux suivants : mise en place du matériel de projection et réalisation d'un grand placard pour la classe de M<sup>me</sup> SALMERON, pose d'un tableau en liège

dans la classe de M<sup>me</sup> COLL.

Pour tout contact avec l'école, nous vous communiquons ses coordonnées, Tél. 04 68 94 27 16, Fax 04 68 94 33 49, mail : ce.0110603w@ac-montpellier.fr.

### Restauration scolaire et A.L.A.E.

Cette année encore la cantine accueille les enfants à partir de 3 ans dès lors que les deux parents travaillent. Un dossier d'inscription avec justificatifs est à déposer en mairie ; tout dossier incomplet ne pourra être retenu. Les repas seront facturés 2.65 € par enfant.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h50 et de 17h00 à 18h30. Il est encadré par des animatrices titulaires du BAFA. L'organisation et la gestion de ce service sont intercommunales ; pour tout renseignement vous pouvez contacter la CCPL au 04 68 76 69 46 ou sur jeunesse@piege-lauragais.fr.

### Carte Acti City pour les jeunes de 12 à 25 ans

Dans le cadre des actions d'entraide et de solidarité, nous envisageons de favoriser l'obtention de la **carte Acti City pour les jeunes villepintois de 12 à 25 ans**. Cette carte encourage les jeunes audois à faire preuve d'autonomie dans la gestion et l'organisation de leur temps libre : ils bénéficient avec la billetterie et les services Acti City d'une multitude d'avantages dans les domaines du cinéma, des loisirs, du sport, des spectacles et des transports.

Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez adresser en mairie où une documentation vous sera remise avec **un chèque de 8 €** à valoir sur le prix de l'abonnement annuel fixé à 18 €.

Il ne vous restera plus qu'à aller à la station de Carcassonne, 48 rue Antoine Marty pour vous abonner et ainsi accéder aux loisirs à meilleurs prix, vous informer sur vos droits au Centre d'Information et d'Initiative des Jeunes Audois (CIIJA) ou encore accéder au Point Cyb.

### Secrétariat de mairie

Un nouveau visage au secrétariat de la mairie : Jennifer MARTROU est d'ores et déjà en poste pour prendre la direction des services et succéder à Noëlle BUSO, qui fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année.

## TRAVAUX ET URBANISME

### Ravalement des façades de la mairie

Les travaux de ravalement des façades de la mairie et de la salle annexe ont été effectués en juillet et août par l'entreprise Ravalement 2000 de Carcassonne ; un chantier parfaitement maîtrisé et bien apprécié par nombre de villepintois. En parallèle, le hall et la porte d'entrée de la mairie ont été modifiés, avec notamment la création d'un sas, qui devrait améliorer le confort du personnel et des utilisateurs. Le montant global de ces travaux s'élève à la somme de 28 926,76 €.

### Aménagement du chemin des Gravettes

Les travaux d'assainissement et la création d'une chaussée avec trottoir de cette voirie communale ont été effectués par l'entreprise Eiffage, qui a répondu à un appel d'offres groupé avec certaines communes de la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais, pour un montant total de 28 640 €. Le chemin des Gravettes devient ainsi parfaitement carrossable dans sa dernière portion, qui débouche sur la rue du Cers.

### Espace propreté, rue de l'Égalité

Le chantier est en cours de finition : en plus des aménagements bâtis qui permettront un stockage raisonné et régulé des déchets ménagers et d'un espace réservé à la gent canine (et à leurs maîtres) pour ses besoins pressants, seront aussi créées des places de stationnement supplémentaires. Une inscription budgétaire de 55 000 € a été effectuée au budget

primitif 2010 pour ces travaux. De plus amples informations sur cet équipement seront données en temps utile et, en particulier, sur le règlement d'utilisation de cet espace propreté réservé aux habitants de notre commune.

### Réhabilitation d'un immeuble à usage locatif

La Société H.L.M. «Habitat Audois» de Carcassonne a déposé le permis de construire pour les travaux à réaliser au 35, RD 6113, au-dessus du local commercial qui a abrité une boucherie. Après remplacement de la charpente et de la couverture, deux logements à des fins locatives vont être créés : au 1<sup>er</sup> étage, par transformation du logement existant, un T3 de 84 m<sup>2</sup> avec terrasse sur cour de 19 m<sup>2</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage, création d'un logement T3 de 86,15 m<sup>2</sup>. Le local du rez-de-chaussée conserve sa vocation commerciale et reste propriété de la commune.

### Syndicat intercommunal du Fresquel

En 2009, le Syndicat a poursuivi les travaux de restauration de ripisylve et de restauration des berges afin de lutter contre les inondations : la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux d'un montant de 269 900 € HT (subventionnés à 80 % par l'Agence de l'eau et par l'Europe) a concerné notre commune. Ainsi ont été restaurés 1 400 ml sur le Tréboul, du pont de la D 213 à la confluence avec le Fresquel, 1 400 ml sur le Fresquel du pont de la RD 6113 à la confluence avec le Tréboul et sur le Tenten à partir de 80 m en amont du gué de Sainte-Marie, jusqu'aux limites de la commune.

## INFOS PRATIQUES

### ● Plan de Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. est désormais applicable sur le territoire de la commune : tous les documents règlementaires et graphiques sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture.

### ● Révision des listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31/12/2010 inclus. Pour se faire inscrire, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité et de son identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et de son attachement à la commune par domicile réel ou 6 mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité).

### ● Décorations de fin d'année

Dans le cadre de la mise en œuvre des décorations pour les fêtes de fin d'année, si vous voulez participer en agrémentant votre façade sur rue d'une branche de sapin, il vous sera possible d'en retirer aux ateliers municipaux à partir de la première semaine de décembre. A charge pour vous de réaliser les décorations ! **Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie avant fin novembre.**

### ● Réception des nouveaux arrivants

La municipalité a prévu de recevoir les nouveaux arrivants vendredi 19 novembre prochain à 18h30, dans la salle annexe de la mairie. Que les nouveaux venus dans le village se fassent connaître en mairie et que ceux qui ne recevraient pas d'invitation nominative se joignent à cette réception : ils seront les bienvenus.

### ● Repas des aînés

Le repas des aînés, offert par la municipalité aux personnes retraitées de plus de 55 ans, aura lieu dans la salle des fêtes jeudi 16 décembre prochain à 12h00 : si vous devez en bénéficier et que vous n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître en mairie avant le mardi 7 décembre.

### ● Carsat = Cram

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet la C.R.A.M. (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) est devenue la C.A.R.S.A.T. (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) ; ses missions sont inchangées, la C.A.R.S.A.T. continue à gérer la retraite du Régime général de la Sécurité Sociale et à accompagner les entreprises, et les assurés en situation de fragilité sociale.

La retraite : un seul numéro le **3960** (prix d'un appel local) et [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) ; les risques professionnels au **04 67 12 95 30** et [www.risquesprofessionnels.fr](http://www.risquesprofessionnels.fr) ; le service social au **3646** (0,09 € la minute) et [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) ; l'action sociale au **04 99 61 49 59** et n° vert **0 800 88 11 70**.

## MEMO UTILE

**Mairie** : Place Carnot - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : [mairie@villepinte11.org](mailto:mairie@villepinte11.org) - Site : [www.villepinte11.fr](http://www.villepinte11.fr)

**La Poste** : 22, RD 6113 - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

le lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00

le samedi de 8h30 à 11h30

Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi inclus.

Tél. 04 68 94 27 41

LE TRAIT D'UNION DE VILLEPINTE - Bulletin d'Informations Municipales - Publication trimestrielle  
Tirage 650 exemplaires - Directeur de la Publication : M. Alain ROUQUET - Crédit photos : Mairie de Villepinte  
IMPRIMERIE DU LAURAGAIS - ZI d'En Tourre - Av. F. Passy - 11400 CASTELNAUDARY - RCS B 382 625 341

## OCTOBRE 2010

Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10

Salle des fêtes

**3<sup>ÈME</sup> ÉDITION DES VILLEPINT'ARTS**  
par l'Avant-Théâtre

Samedi 9 octobre

Salle des fêtes - 17h30

**CONFÉRENCE « L'ART ET LA MORT »**  
de M. Jean-Claude HUYGHE

## NOVEMBRE 2010

Samedi 6 novembre

Salle des fêtes - 21h00

**« PIÈCE À CONVICTION »**  
par le Castelet des métamorphoses  
organisé par l'Avant-Théâtre

Jeudi 11 novembre

Rassemblement à 11h00 devant la Mairie

**CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE  
L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918**

Vendredi 26 novembre

Salle annexe de la Mairie - 18h30

**RÉCEPTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Samedi 27 novembre

Salle des fêtes - 17h00

**CONCERT DE LA SAINTE-CÉCILE**  
par l'Harmonie municipale

## DÉCEMBRE 2010

Samedi 4 décembre

Dans l'après-midi

**RANDONNÉES PÉDESTRE ET CYCLISTE**  
dans le cadre du Téléthon

Salle des Fêtes - 20h00

**REPAS AU BÉNÉFICE DU TÉLÉTHON**

Dimanche 19 décembre

Salle des fêtes - 15h00

**LOTO ANNUEL**

organisé par l'association Loisirs et Culture

## JANVIER 2011

Samedi 8 janvier

Salle des fêtes - 18h00

**CÉRÉMONIE DE VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ**

### VILLEPINT'ARTS

6 artistes :

Suzy DAURIAC, Yvette FRETIN-BONNET,  
Jean-Louis COSTE, Jean-Claude HUYGHE, KRAFT,  
Michel BEQUET, Francis OUSSENS (sculpteur)  
et les élèves de l'école Max-Savy

**Vernissage vendredi 8 octobre à 18h00**

Trois jours d'exposition non-stop

Salle des Fêtes de 10h à 12h et de 15h à 19h

Entrée libre et gratuite